

**Compte rendu
du conseil municipal
du 15 Février 2012**

L'an deux mille douze, le quinze février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie sous la présidence de Monsieur Dominique LEPARRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Dominique LEPARRE Maire, Christian OURMIERES, Pierre BORDAS, Florelle PRIO, Gérard CARON, Consuelo FERNANDEZ, Patricia JAOUEN, Philippe NGWETTE, Philippe CLOTEAUX, Farid BERKANE, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jackie CHERIN, Martine COURBEZ, Marie-Christine PASQUET-GRELET, Jocelyne CHASSAING, Idriss BROUKSY, Patrick BREUNEVAL, Martin LOLO, Raymond AYIVI, Catherine PINARD, Marie FERRATY, Alain KABULO, Marjorie NOËL, Josette RIGAUT, Olivier REGIS, Arnaud GIBERT, Jean-Paul LEGRAND, Lionel HOUSSAYE, Maryvonne GARS, Khalid EL FARA, François MOTAY, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Menhaouara ayant donné pouvoir à M. Lolo
Mme Faye ayant donné pouvoir à Mme Pasquet-Grelet
Mme Cappelli ayant donné pouvoir à Mme Noël
Mme Salvaire ayant donné pouvoir à Mme Jaouen
M. Benidir ayant donné pouvoir à M. Régis

La secrétaire de séance :

Mme Noël

Le Maire informe l'Assemblée du retrait du dossier 16 relatif à l'adoption du contrat local de santé, les négociations avec l'Agence Régionale de Santé n'ayant pu encore aboutir.

Dossier 1 : Approbation du procès verbal de la séance du 14 décembre 2011

Sur le rapport de M Le Maire,

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de sa séance du 14 décembre dernier.

Dossier 2 – Marché « Le temps des cerises » - Traité d'exploitation - saisine de la commission consultative des services publics locaux et du comité technique paritaire

Sur le rapport de M Caron,

Le très ancien contrat d'exploitation du marché de Bezons confié à la Société des « consorts AUGUSTE et GERAUD » par une convention en date du 26 février 1965, arrive à échéance le 31 décembre 2012. Il convient donc sans plus attendre d'envisager les conditions de gestion de cet équipement. Il est proposé de mettre en place une solution qui donne un plus grand poids à la ville dans le suivi du service et dont la durée serait plus limitée. Dans le cadre du processus devant conduire au choix par le conseil municipal du mode de gestion du marché communal, et dans la mesure où le choix d'un contrat de délégation de service public est envisagé, la consultation de la commission communale consultative des services publics locaux et du comité technique paritaire est nécessaire.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux sur le projet de recourir à une délégation de service public portant sur l'exploitation du marché et demande au Maire de recueillir l'avis du comité technique paritaire dans cette même perspective

Dossier 3 – Renouveau de l'agrément du centre social Doisneau auprès de la CAF

Sur le rapport de Mme Jaouen,

Le centre social municipal Robert Doisneau doit renouveler son agrément auprès de la CAF. Celle-ci se prononce, après validation d'un projet social, sur l'attribution de financements et la durée d'agrément. Pour l'obtenir, la ville doit donc lui soumettre un projet élaboré avec le concours des partenaires et des usagers du centre social, définissant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Le quartier Agriculture connaît depuis plusieurs années des modifications urbaines et sociales importantes. La mutation du quartier est amenée à se poursuivre. La volonté municipale est à la fois de préserver une véritable mixité sociale et d'accompagner au mieux le développement du quartier. Les grands axes de travail du centre en découlent ;

- Accompagner les habitants dans l'évolution de leur quartier et contribuer à une nouvelle identité de l'Agriculture;
- Développer l'appropriation du nouveau centre social par les habitants et les partenaires;
- Impulser une nouvelle identité territoriale aux Brigadières;
- Favoriser la participation de tous à la vie du centre social et de la Cité;
- Repérer, orienter et accompagner les habitants dans l'accès aux services, favoriser leur accès à l'existant.
- Poursuivre le volet animation collective familles
- Accompagner les familles dans leur fonction parentale
- Favoriser l'accès aux droits des familles via l'information et l'orientation

C'est pour répondre à ces objectifs que **le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (MM Régis, Legrand, Bénidir par pouvoir et Mme Rigaut s'abstenant), approuve le projet social, sollicite auprès de la CAF le renouvellement de son agrément pour la période 2012-2016 et du contrat animation collective familles ainsi que son subventionnement et autorise M Le Maire à signer tous actes afférents.**

Dossier 4 – Avenant au contrat enfance jeunesse – intégration de la crèche d'insertion Caramel

Sur le rapport de Mme Pinard,

Par délibération du 09/02/2011, le Conseil Municipal a approuvé la signature du Contrat Enfance Jeunesse pour 2010/2013. La crèche d'insertion IEPC CARMEL avait alors été exclue du dossier par la CAF. Après d'importantes négociations, la CAF a accepté enfin de l'intégrer au CEJ, pour les années 2011/2013. **Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caf du Val d'Oise pour y intégrer la crèche d'insertion IEPC CARMEL et autorise M Le Maire à le signer ainsi que tout acte y afférent.**

Dossier 5 – Petite enfance - Modification du règlement intérieur des structures d'accueil familial et opposition à l'obligation de prise en charge de la fourniture des couches faites aux communes par la CAF dans le cadre de la PSU

Sur le rapport de Mme Pinard,

Par délibération du 25 mai 2005, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place de la Prestation

de Service Unique (PSU) pour l'ensemble des structures petite enfance et s'est engagé à respecter l'application du barème national du taux d'effort établi par la CNAF pour la tarification de la participation des familles. Une nouvelle circulaire impose l'application d'un nouveau barème. Aussi, bien que cette mesure ait pour effet de faire peser un peu plus le coût de la petite enfance sur le budget communal, **le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en conformité de l'annexe relative au barème du taux d'effort des règlements de fonctionnement des structures familiales de la petite enfance, dont dépendent les financements apportés par la CAF dans le cadre de la PSU et autorise la signature des documents y afférents par Monsieur le Maire.**

La CAF a également conditionné le maintien de ses financements à la prise en charge par les communes de la fourniture des couches dans tous les équipements de la petite enfance. Outre, les problèmes techniques importants que cette obligation pose, cela va générer une hausse du budget estimée à 25 000 €/an **Le conseil municipal, à l'unanimité, s'associe donc à la démarche de l'Union des Maires du Val d'Oise pour s'opposer à cette nouvelle obligation.**

Dossier 6 – Programmation CUCS 2011 – crédits exceptionnels

Sur le rapport de M Ourmières,

Les villes de Bezons, Argenteuil et la Communauté d'agglomération ont signé avec l'Etat le 11 mai 2007 un contrat urbain de cohésion sociale intercommunal (C.U.C.S) ; il porte sur le financement d'actions intervenant dans le champ du développement social urbain. La ville a disposé en 2011 de 174 960 € en baisse de 20% par rapport à 2010. Cependant, les discussions se sont poursuivies et ont permis d'aboutir à une dotation exceptionnelle de 41 950 €. **Elle permettra de financer 3 actions supplémentaires :**

- Une permanence de soutien à la parentalité animée par la Sauvegarde de L'enfance du Val d'Oise (espace d'écoute et de conseil destiné aux parents rencontrant des difficultés éducatives)
- Un « rallye citoyen », projet d'éducation au « partage de la rue » avec des jeunes scolarisés au collège Gabriel Péri en lien avec l'établissement.
- L'aménagement de deux bureaux de consultation médicale au centre municipal de santé (travaux et équipement mobilier).

Le conseil, à l'unanimité, approuve leurs plans de financement, sollicite les subventions auprès de l'État et autorise M le Maire à signer tous documents afférents.

Dossier 7 - Reversement d'une subvention du département à l'association ESSIVAM

Sur le rapport de M Ourmières,

L'association ESSIVAM anime sur Bezons des ateliers d'apprentissage du français (ASL) pour les personnes non francophones. En 2011, des crédits du Département au titre du contrat « politique de la ville » ont été obtenus ; or, le dispositif ne prévoit pas leur versement direct aux associations. **Aussi le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le reversement de la subvention de 2500€ perçue par la ville à l'association ESSIVAM et autorise M le Maire à signer tous actes afférents.**

Dossier 8 – Conventions avec le COS et l'USOB

Sur le rapport de M Ourmières,

Les textes en vigueur imposent de passer une convention avec les associations bénéficiaires de

subventions lorsque leur montant est supérieur à 23 000 €/an. Tel est le cas de l'USOB (Union Sportive Omnisports de Bezons) et du COS (Comité des Œuvres Sociales du personnel communal). Est précisé qu'est mis à disposition à titre onéreux par la ville auprès du COS un agent de catégorie C pour des fonctions d'agent d'accueil et de secrétariat.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité,

• **Approuve et autorise la signature de la convention 2012 ayant pour objet de contribuer à l'action de l'USOB qui facilite l'accès des bezonnais à la pratique du sport, au travers de l'organisation d'actions d'animation et de manifestations, de la formation des cadres sportifs, bénévoles et jeunes talents et de l'acquisition des matériels nécessaires aux activités et autorise le Maire à procéder au versement de la subvention prévue dans le budget pour l'USOB pour un montant de 256 933€.**

• **Approuve et autorise la signature de la convention 2012, ayant pour objet de contribuer à l'action du COS qui vise à resserrer les liens d'amitié entre le personnel communal, de pratiquer l'entraide, d'organiser des activités sportives et culturelles, autorise M le Maire à procéder au versement de la subvention de 120 300€ ; approuve et autorise la signature de la convention de mise à disposition d'un agent de catégorie C auprès du COS pour des fonctions d'agent d'accueil et de secrétariat ; dit que le COS, conformément aux textes en vigueur, remboursera à la ville le coût de cet agent ; approuve la décision modificative n°1 afférente du budget de la ville pour l'exercice 2012.**

Dossier 9 - Demande de subvention au Conseil Régional pour les actions de convivialité 2012.

Sur le rapport de Mme Jaouen,

Certaines actions de convivialité organisées par la ville peuvent faire l'objet d'un financement du Conseil Régional. Il convient donc que la ville sollicite ces subventions pour l'année 2012 qui sont de **7 513 € pour les fêtes de quartiers et de 5 987 € pour l'action « Arbres de Noël » 2012.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Régional d'Ile de France une subvention à hauteur de 13 500€ pour les actions de convivialité organisées en 2012 par les 3 centres sociaux et autorise Maire à signer les documents afférents.

Dossier 10 - Actions sociales sur les Bords de Seine - signature de conventions de financement avec AB-Habitat

Sur le rapport de Mme Prio,

Dans le cadre du projet ANRU des BORDS DE SEINE, les différents partenaires ont prévu des actions d'animation sociale d'accompagnement. En échange de l'exonération de la taxe foncière bâtie accordée par l'État pour le patrimoine des bailleurs HLM situés en Zone urbaine sensible, AB Habitat a accepté de participer financièrement à certaines d'entre elles organisées par La ville.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation financière d' AB-Habitat pour un montant de 3 700 euros, ainsi que la convention afférente et en autorise la signature.

Dossier 11 – AMENAGEMENT DES BORDS DE SEINE - Approbation d'une convention de projet urbain partenarial de l'ilot 6.1

Sur le rapport de Mme Prio,

La société **SCCV BEZONS Branchard 6.1**, doit acquérir auprès de SEQUANO un terrain à bâtir

d'une superficie totale de 1818 m², afin de réaliser la construction d'un programme de logements en accession sociale à la propriété de 3 398 m². Cette opération supposant la réalisation d'équipements publics dont le coût total est de 10 852 370 €, il convient de mettre à la charge de la société **SCCV BEZONS Branchard 6.1**, compte tenu de la surface à construire, une fraction fixée à 2,61% du coût total des équipements prévus, soit 283 180,32 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (MM Régis, Legrand, Bénidir par pouvoir et Mme Rigaut s'abstenant), décide de mettre en œuvre la procédure de « projet urbain partenarial » telle qu'énoncée par le code de l'urbanisme ; approuve le projet de convention de PUP ; autorise monsieur le maire à la signer ainsi que toute pièce afférente et dit que l'exonération de TLE sera de 10 années.

Dossier 12 – Dénomination d'une voie nouvelle entre la rue de Villeneuve et la rue Maurice Berteaux

Sur le rapport de M Le Maire,

L'opération de rénovation urbaine des Bords de Seine implique la dénomination de voies nouvellement créées pour la desserte de certains immeubles. Engagée très jeune dans la Résistance, militante inlassable des droits de l'homme avec sa Fondation France Libertés, Danielle Mitterrand se sera pleinement consacrée avec une force de convictions exceptionnelle aux causes justes et courageuses qui lui tenaient à cœur (notamment son combat pour l'accès universel à l'eau) avec une indépendance d'esprit et la grande liberté de ton qui la caractérisait.

C'est donc pour lui rendre hommage que le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (MM Régis, Legrand, Bénidir par pouvoir et Mme Rigaut ne prenant pas part au vote), décide de donner son nom à la voie nouvelle qui relie la rue de Villeneuve et la rue Maurice Berteaux à l'arrière de la Résidence Henri Grouès.

Dossier 13 - Vente d'un terrain sis 113 rue Maurice Berteaux à la Mutuelle du personnel Dassault aviation

Sur le rapport de M Bordas,

Lors de sa séance du 26 septembre dernier, le conseil municipal a approuvé la cession à la Mutuelle du Personnel Dassault Aviation d'une première partie d'un terrain sis au 113 rue Maurice Berteaux pour y édifier un centre de jour pour personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. Afin de favoriser l'aménagement de la parcelle, sa bonne intégration dans le quartier et d'éviter de créer un espace enclavé, **le conseil municipal, à l'unanimité, décide la cession du reste de l'emprise (partie de la parcelle AE n° 1110 pour une superficie de 337 m² et la parcelle AE 1099 de 136 m²) à la Mutuelle du Personnel Dassault Aviation au prix de 230 000 € hors frais de notaire ; dit que les actes authentiques afférents seront établis par l'Office notarial de Bezons et autorise Monsieur le Maire à les signer.**

Dossier 14 - Délégation au Maire pour la gestion de la dette et de la ligne de trésorerie

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle l'autorisation donnée au Maire, et en son absence au 1er adjoint, de procéder, dans les limites des crédits ouverts au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les

opérations de couvertures des risques de taux et de change ; autorise également M le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 4 000 000 €.

Dossier 15 - Autorisation permanente et générale de poursuite pour le Receveur Municipal - Modification

Sur le rapport de M Breuneval,

Le recouvrement des recettes communales incombe, selon les textes en vigueur, au service du Trésor Public de l'Etat. Il appartient ainsi au Trésorier de conduire l'ensemble des procédures. Concernant les oppositions à tiers détenteur égale ou supérieures à 200 euros, est prévue une autorisation nominative de l'ordonnateur. Afin de simplifier cette procédure, **le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le receveur municipal à engager les Oppositions à Tiers Détenteur sans avis préalable de l'ordonnateur, quel que soit le montant de la créance à recouvrer. En contrepartie, le conseil municipal demande au receveur municipal de tenir l'ordonnateur informé de l'ensemble des poursuites réalisées par l'envoi régulier des états de restes à recouvrer.** En outre, Monsieur le Maire aura a tout moment la possibilité de demander au Receveur la suspension des poursuites engagées.

Dossier 16 - Personnel communal – modification du tableau des effectifs

Sur le rapport de M Ourmières,

Compte tenu de l'évolution des carrières ou des recrutements, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Au 1er mars 2012 :

Suppression de postes vacants : un poste de rédacteur principal, un poste de rédacteur et 5 postes d'animateurs CLP

Création de 2 postes de rédacteur chef, d'un poste d'agent de maîtrise principal, de 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe, d'un poste de conservateur des bibliothèques en chef, d'un poste d'animateur principal de 2ème classe et de 2 postes d'ingénieur en chef de classe normale

Au 1er décembre 2011, en raison du reclassement national des grades ci dessous de catégorie B de la filière culturelle :

- Transformation d'un poste d'assistant de conservation qualifié de 1ère classe en assistant de conservation principal de 1ère classe
- Transformation de 2 postes d'assistant de conservation qualifié de 2ème classe en assistant de conservation principal de 2ème classe
- Transformation d'un poste d'assistant de conservation hors classe en assistant de conservation principal de 1ère classe
- Transformation d'un poste d'assistant de conservation de 1ère classe en assistant de conservation principal de 2ème classe
- Transformation de 5 postes d'assistant de conservation de 2ème classe en assistant de conservation

A compter du 1er avril 2012 : transformation en CDI du poste de chef de service comptabilité

M Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que leur a été transmis pour information

l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter à la société Bronzavia industrie des installations de travail mécanique des métaux, soumise à enquête publique, sur laquelle le conseil municipal avait eu à se prononcer lors de sa séance du 4 Mai 2011.

Vœu présenté par M Olivier Régis, Conseiller municipal, Président du groupe Bezons Mon Village, UMP&Apparentés

Pour la défense du peuple Syrien

« Il est demandé pour ce voeu un vote à bulletin secret.

Depuis des mois le peuple syrien subit une répression sanglante de la part de ses dirigeants. Il aspire à la démocratie et à la liberté.

Le gouvernement français par la voix de son ministre des affaires étrangères s'est élevé contre ce qui ressemble de plus en plus à l'une des répressions politiques les plus sanglantes de notre temps.

Nous devons réagir et nous demandons de condamner de la façon la plus claire ces atrocités.

En conséquence, je demande au nom de mon groupe :

La condamnation de cette répression sanglante

L'envoi de ce voeu au gouvernement pour appuyer sa démarche au conseil de sécurité de l'ONU. »

Réponse de M Le Maire

Parmi les vœux que vous présentez ce soir, l'un d'eux porte sur la situation en Syrie. Je m'apprêtais également à évoquer ce point, aussi vais-je accéder à votre demande d'un vœu de soutien au peuple syrien. Comment, en effet, ne pas être extrêmement préoccupés par la situation dans ce pays tant la répression des autorités syriennes atteint un consternant niveau de violence et de terreur? Mais vous comprendrez, Monsieur Régis, qu'il soit un peu court d'exprimer ce soutien comme vous le proposez. C'est pourquoi, je suggère que nous ne retenions pas votre texte qui manque quelque peu de consistance. En revanche, comme nous partageons, me semble-t-il, la même préoccupation s'agissant du sort de ce peuple, je fais au conseil municipal la contre-proposition suivante, conformément à notre règlement intérieur :

Syrie : L'urgence d'une solution politique

La répression des autorités syriennes atteint un consternant niveau de violence et de terreur.

C'est pourquoi, le Conseil municipal :

S'inquiète des dangers d'une telle situation et des risques de confrontation armée élargie sur le plan régional;

Exprime sa solidarité avec le peuple, les démocrates et les progressistes de Syrie qui manifestent avec courage face aux chars, à l'armée et aux milices des dirigeants de ce régime;

Considère que tout doit être entrepris afin qu'une solution politique puisse s'imposer pour l'arrêt de la répression et des sanctions ciblées contre les dirigeants du régime pour réduire

les tensions dans l'urgence et pour empêcher toute intervention militaire extérieure. La France et ses partenaires européens, comme les Etats arabes, ont un rôle majeur à jouer;

Rappelle que c'est aussi ce qu'exigent de nombreux opposants, démocrates et progressistes syriens, des personnalités et des coalitions très engagées dans la recherche d'une telle solution, à condition qu'elle puisse rassembler le maximum de soutiens notamment des pays de la Ligue arabe;

Considère qu'au regard d'expériences malheureuses récentes, notamment celles en Afghanistan et en Libye, une intervention militaire étrangère présentée comme "humanitaire" n'est pas LA solution car, une fois encore, elle ferait fi des conséquences catastrophiques qu'elle pourrait avoir pour tous les peuples de la région et en premier lieu le peuple syrien.

M Le Maire, à la demande de M Gibert, accorde une suspension de séance à 22h pour que l'ensemble des membres du conseil municipal puissent prendre connaissance du contre-projet de vœu présenté. La séance est reprise à 22h05.

Le conseil municipal, à la majorité (MM Régis, Legrand, Bénidir par pouvoir et Mme Rigaut votant pour que ce vœu soit soumis au vote à bulletin secret) décide de ne pas procéder au vote secret et rejete à la majorité le vœu proposé par M Olivier Régis (MM Régis, Legrand, Bénidir par pouvoir et Mme Rigaut votant pour ce vœu).

M Gibert demande à ce que le contre-projet de M Le Maire soit amendé. Il souhaite un envoi de ce vœu aux ambassades de la République populaire de Chine et de la Russie.

Le conseil municipal, à la majorité (MM Régis, Legrand, Bénidir par pouvoir et Mme Rigaut votant contre) adopte le contre-projet de vœu proposé par M Le Maire, tenant compte de la proposition de M Gibert.

Vœu présenté par M Olivier Régis, Conseiller municipal, Président du groupe Bezons Mon Village, UMP&Apparentés : Pour la mise à disposition de moyens municipaux dans la lutte contre l'insécurité à Bezons

« Il est demandé pour ce vœu un vote à bulletin secret.

Le premier rôle de notre municipalité est d'utiliser les moyens matériels et humains de notre ville au service des citoyens.

L'insécurité doit être combattue par tous les moyens au côté de l'Etat. De ce point de vue, les actions doivent être complémentaires et non pas dressées les unes contre les autres.

En conséquence, je demande au nom de mon groupe :

La mise à disposition des agents de la ville au service de la prévention, la mise à l'étude de la vidéo protection avec les aides prévues et la création d'une police municipale au service de la population qui souffre. »

Réponse de M Le Maire

Une nouvelle fois, vous voici à lire un vœu à peine reformulé, vœu que vous ressortez périodiquement. Je vous invite donc à vous reporter aux réponses faites en séance du Conseil le 20 janvier 2010 , le 30 juin 2010, le 4 Mai 2011 et le 29 juin 2011 – excusez du peu !!

Ce manque d'inspiration sur un sujet si important ne vous exonérera pas de devoir rendre compte de votre soutien à celui qui s'était vanté avec tant de bruit de régler les problèmes de sécurité publique : beau résultat ! les français vont pouvoir juger dans quelques mois

d'un bilan catastrophique.

Ne perdons pas davantage de temps !! La Municipalité ne vous a pas attendu pour se mobiliser au services des bezonnais dans le domaine de la sécurité publique, nos actions en témoignent.

J'invite le conseil municipal à rejeter au scrutin public ce vœu.

Le conseil municipal, à la majorité (MM Régis, Legrand, Bénidir par pouvoir et Mme Rigaut votant pour que ce vœu soit soumis au vote à bulletin secret) décide de ne pas procéder au vote secret et rejete à la majorité le vœu proposé par M Olivier Régis (MM Régis, Legrand, Bénidir par pouvoir et Mme Rigaut votant pour le vote de ce vœu, MM Houssaye et Gibert ne prenant pas part au vote).

Question orale présentée par M Olivier Régis, Conseiller municipal, Président du groupe Bezons Mon Village, UMP&Apparentés

« Il est stipulé régulièrement dans les conseils d'école que la municipalité a des difficultés à recruter du personnel compétent et en effectif suffisant pour assurer l'encadrement des enfants pendant la pause méridienne aussi bien en école maternelle qu'en école élémentaire. Au mois de janvier 2012, sur l'école élémentaire Karl Marx, un enfant puis la directrice ont été insultés lors de la pause méridienne puis menacés à l'arme blanche par les nièces d'une animatrice à la sortie de l'école. Quelques jours plus tard, également lors de la pause méridienne un autre animateur, au comportement inadéquat face à un enfant (bousculades...) menaçait avec un couteau de cantine le père de cet enfant au sein même de la cour, à la vue de tous les enfants. Quand allez-vous assurer et garantir aux parents, l'encadrement des enfants par du personnel formé et compétent ? »

Réponse de M Le Maire

Se saisir d'un incident, fut-il grave, pour s'en prendre à l'ensemble du personnel communal, témoigne d'un mépris des agents, quand leur très grand nombre effectue avec tant d'abnégation leurs tâches tout particulièrement au service de l'enfance.

Vous savez que le service de la restauration et du temps du midi n'est pas obligatoire pour les communes. Bezons y consacre cependant de longue date des moyens très significatifs, tant nous estimons que ce moment est important dans la journée de l'enfant, combien il contribue à sa réussite scolaire.

Ainsi, non seulement la commune met en place un service de restauration en liaison chaude, chose rare, dont la qualité est enviée – mais encore nous organisons un temps de loisirs éducatif encadré avant la rentrée en classes.

Rappelons que bien qu'aucune norme ne soit en vigueur, la ville a décidé, alors que rien ne l'y oblige, d'un encadrement d'un adulte pour 8 enfants en maternelle et d'environ 1 pour 20 en moyenne en primaire. Faut-il vous rappeler M Régis que vos amis n'ont pas eu cette préoccupation de qualité lorsqu'ils ont mis en place le service minimum dans l'enseignement !!

163 agents y travaillent dont 52 assurent le service, 56 ATSEM déjeunent avec les enfants, 6 éducateurs sportifs, 8 animateurs du centre de loisirs primaire y interviennent : ce sont tous des personnes permanents qualifiés de la ville. Viennent en sus 88 agents recrutés spécialement pour ce moment vers lesquels nous faisons de gros efforts pour les stabiliser dans leur emploi et leur donner la formation nécessaire. Dans chaque site, **un agent au minimum est breveté Bafa et**

un autre est titulaire d'un brevet d'encadrement sportif. Vous ne pouvez pas dire que l'encadrement des enfants est confié à des incapables !!

Ces équipes travaillent en collaboration avec les enseignants de l'école, notamment à K MARX justement.

J'ajoute que notre majorité a voté l'installation d'un contrôle d'accès dans nos établissements scolaires. Il sera en fonctionnement à la maternelle K Marx dès la rentrée des vacances de février, puis après celles d'avril pour le primaire.

Vous ne pouvez, M. Régis, vous saisir d'un évènement isolé, certes grave, pour jeter par amalgame le discrédit sur tout ce personnel, pour remettre en cause cette action si utile à nos enfants, tenter de faire croire qu'ils y sont en danger.

S'agissant de ces incidents donc , qu'en est il ?

Le premier évoqué s'est déroulé en dehors de l'école, sur la voie publique ; plainte a été déposée par la directrice qui en fut victime. Vous le mentionnez vous-même, **il n'a pas impliqué de personnel communal** directement mais des personnes d'une même famille. **Faut-il ici à nouveau rappeler combien la présence des forces de police serait utile aux abords de nos écoles ? Elles n'en ont hélas ni les moyens, ni l'instruction de s'y présenter.**

Le second qui y semble lié, s'est tenu lui aussi **sur la voie publique** : un père, depuis l'extérieur de l'école donc, a pris à partie des enfants eux-mêmes dans la cour ainsi que les agents présents. Le ton est monté et un vacataire a eu en effet un comportement inadmissible et condamnable.

L'intervention immédiate d'un enseignant et des autres personnels de la ville a permis que l'évènement soit très rapidement circonscrit, et vous feriez mieux de les remercier plutôt que de les en accabler.

Plainte à là-encore été déposée et l'agent vacataire en cause a été immédiatement suspendu. J'ajoute que les parents d'élèves ont été de suite prévenus.

Il faut avoir votre impudence pour oser réclamer de nouveaux moyens alors que vos amis, majoritaires désormais **au Conseil Général, viennent de décider de supprimer la subvention de 100 000€ qui permettait le financement de ce service dont le cout annuel est de 400 000€.**

Votre question révèle à nouveau en vérité votre état d'esprit : susciter la peur, procéder par amalgame, camoufler les responsabilités de vos mentors... ne croyez pas que les bezonnais seront dupes de vos agissements.

M Le Maire donne ensuite la parole à M Ayivi qui rend compte des Assises de la Coopération Décentralisées tenue à Hébron en Palestine, où il a représenté la ville. Elles ont été l'occasion pour plus de 500 délégations d'envisager les questions culturelles, de la préservation du patrimoine, de l'eau et de l'assainissement. Elles ont aussi montré combien est dramatique la situation des réfugiés palestiniens, la colonisation qui se poursuit, le problème de Jérusalem Est. La paix ne peut être imaginée sans que ces questions ne soient traitées. Il souligne combien *la situation est explosive*

Il a pu également confirmer à la ville soeur de West Bani Zaid la volonté des bezonnais de coopérer en signant un protocole de principe ; il s'agit en particulier de tisser des liens entre les citoyens des deux collectivités. Ainsi, des jeunes palestiniens seront accueillis à Bezons du 24 mai au 04 juin.

Compte rendu des décisions de gestion courante

M. le Maire rend compte des décisions de gestion courante suivantes :

07/11/11	Marchés publics : Actualisation du plan de déplacement de la ville de Bezons avec la société CODRA
08/12/11	Prestation musicale pour les voeux au personnel avec l'association Nouveaux Horizons Expulsion de l'aire d'accueil des gens du voyage – Fixation des honoraires de la SCP PARIS PAJOL & GUEIDIER Modification de l'acte de création de la régie de recettes du centre de santé municipal
09/12/11	Convention tripartite de mise à disposition de la salle de musculation Mandela avec le lycée du Granc Cerf et l'USOB
13/12/11	Marchés publics : Logiciel de gestion « Habitat » avec la société AFI
14/12/11	Honoraires Avocat - Semavo Marchés publics : Fourniture de matériel informatique avec CEFI IDF
16/12/11	Marchés publics : Contrat d'extension de licence d'utilisation du logiciel de gestion financière « GF » CIVITAS avec la société CEGID PUBLIC Contrat maintenance et assistance téléphonique logiciel gestion financière avec la société CEGID PUBLIC Contrat d'extension de licence d'utilisation du logiciel de gestion des ressources humaines « RH » CIVITAS avec la société CEGID PUBLIC Contrat maintenance et assistance téléphonique logiciel gestion ressources humaines avec la société CEGID PUBLIC
19/12/11	Marchés publics : avenant n°2 – Fourniture et maintenance de photocopieurs avec KONICA MINOLTA BUSINESS avenant n° 2 – Fourniture d'équipements téléphoniques avec ORANGE BUSINESS SERVICES
21/12/11	Marché publics : Prestations de maîtrise d'oeuvre pour divers travaux d'aménagements ou de réhabilitations de bâtiments communaux avec A19 Architecture, CAMFRANCQ & FANTI SERLARL et Elite ingenierie, Pyren ingénierie & Equation Durable Fourniture de fontaines à eau avec l'entreprise O'SERVICES
26/12/11	Marchés publics : Fourniture de produits de menuiseries avec les entreprises E.G. BOIS WALCH & WATELLEZ
02/01/12	Assurance de 2 expositions à la médiathèque : « Ecarlate et confusion » et l'exposition de l'illustratrice Marjolaine Leray auprès de Marsh Assurances
03/01/12	Assurance d'un véhicule auprès de la SMACL
04/01/12	Marchés publics : Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage avec les entreprises SBME, SECPIT & MONTI Assurance Europ'Assistance – séjour en Palestine de la délégation de la ville du 22 au 28 janvier 2012 avec la société PNAS Délégation de préemption à l'EPFVO d'un bien situé sis 100 rue Jean Jaurès
05/01/12	Marchés publics : Sécurisation de l'école Karl Marx -1ère tranche-lot n°3-Electricité

	courants forts/courants faibles avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE
06/01/12	Assurance d'un véhicule auprès de la SMACL
09/01/12	Assurance de 3 véhicules auprès de la SMACL Signature d'un contrat avec EDF pour évaluer les consommations électriques des bâtiments communaux
10/01/12	Marchés publics : Décision modificative – Fourniture de fontaines à eau avec l'entreprise O'SERVICES
11/01/12	Révision des charges d'eau – logements du 24 et 26 Pierre Altemeyer Convention avec la ville de Gennevilliers – Réalisation des analyses et examens biologiques
16/01/12	Marchés publics : Entretien du linge de Bezons : blanchissage – lot n°2 avec l'entreprise 4REV
17/01/12	Collectif Cultures Urbaines : Prestation ateliers « Hip-hop » en direction des jeunes de 11 à 25 ans avec l'association MYSTIKACTION Convention 2012 de prestations de vacation concernant l'analyse des pratiques professionnelles des accueillants de lieux d'accueil Enfants Parents avec l'association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise
18/01/12	Résiliation d'assurance de véhicules à la société SAML
20/01/12	Marchés publics : Prestations de transport de personnes pour la ville de Bezons avec la société SLAB
17/01/12	•Urbanisme – Représentation de la ville : commune de Bezons C/SARRAUT SUMATHY, DA SILVA, FERNANDEZ, FERGUSSON •Honoraires avocat : DA SILVA
23/01/12	Projet culture urbaine : Convention de prêt de salle par l'agglomération Argenteuil-Bezons à la ville de Bezons – ateliers « danse » avec l'association MYSTIKACTION
31/01/12	Mini-séjours retraités – convention de partenariat entre la ville et l'agence nationale pour les chèques vacances (ANCV)
01/02/12	•Honoraires avocat : CHAOUCHÉ •Marchés publics : Réalisation d'un schéma environnemental avec l'entreprise CAP TERRE
02/02/12	Animation culturelle pour les enfants des structures de la petite enfance les 6, 13 et 26 mars avec l'association « La forêt des enchanteurs »
03/02/12	Marchés publics : Contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de Bezons avec l'entreprise COFELY GDF SUEZ

M. Le Maire informe alors l'Assemblée qu'il vient d'être prévenu du décès soudain de M. Jacques Leser, Maire Honoraire de Bezons, Maire de 1979 à 2001 et Conseiller Général du Val-d'Oise durant 19 années. M Le Maire souligne avec émotion la grande valeur de l'homme, la force de son engagement, sa vie consacrée largement à la commune, le respect général dont il jouissait.

L'Assemblée observe un moment de silence pour lui rendre hommage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

La secrétaire de séance

Marjorie NOEL